Délégation Centre-Val de Loire

Affaire suivie par : Sylvain CORRE
Tél : 02 38 78 94 84
Courriel : sylvain.corre@cnfpt.fr

Orléans, le 1er septembre 2026

NOTE à l'attention de
Mesdames et Messieurs les Directeurs Généraux des Services,
Mesdames et Messieurs les Secrétaires de Mairie,
des collectivités et établissements publics
de la région CENTRE-VAL DE LOIRE

Objet : Seconde campagne de PRE-INSCRIPTION des candidats à une préparation à un concours ou à un examen professionnel

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous informer que la délégation Centre-Val de Loire du CNFPT ouvre la seconde phase du recensement 2026 pour les inscriptions aux préparations aux concours et examens professionnels qui seront mises en œuvre courant 2026/2027/2028.

Cette seconde phase de recensement est ouverte **du 1er septembre au 15 octobre 2026.**

Ce recensement, pour l'ensemble des filières, s'appuie sur le calendrier prévisionnel des concours et examens organisés et mis à jour par les Centres départementaux de gestion.

L'organisation systématique de temps d'orientation pour tous les concours et examens (à l'exception des concours sur titres) permettra de proposer un parcours de formation adapté aux besoins de chaque agent.

Ces temps d'orientation seront organisés de la manière suivante :

➔ Pour les concours & examens professionnels de catégories C : en présentiel la semaine du 30 novembre 2026.
➔ Pour les concours & examens professionnels de catégories A et B : entièrement à distance sur la plateforme FORMADIST, la semaine du 23 novembre 2026.

Les résultats obtenus aux tests de positionnement orienteront les candidats :

- Soit vers un accès direct en préparation avec une offre de service resserrée pour les agents dont les résultats des tests dépassent largement les seuils d'accès en préparation.
- Soit vers un accès à une formation dite « Tremplin ». Il s'agit d'un parcours en amont d'une préparation. Le tremplin est proposé aux candidats dont le résultat aux tests permet de supposer qu'ils aborderont ensuite la préparation dans de meilleures conditions.
- Soit, pour les agents de catégorie C, vers le PASS FORMATION.
- Soit, pour les agents de catégories A et B, vers une « redéfinition » du projet de concours lorsque les résultats aux tests ne permettent pas de mettre en œuvre, dans l'immédiat, le projet visé.

Pour rappel, depuis janvier 2025 la plaquette de présentation de l'offre « *préparation concours* » est accessible, en ligne, tout au long de l'année sur le site du CNFPT : **cliquez ici** pour la consulter.

Le recensement de vos agents à une préparation s'effectue sur la plateforme des inscriptions en ligne (IEL) (https://inscription.cnfpt.fr/), via le menu :
Mes inscriptions / Dispositifs préparation concours / examens professionnels

Le service accompagnement des parcours professionnels se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : sapp.cvdl@cnfpt.fr

Je vous remercie de bien vouloir procéder à une large diffusion de ces informations auprès des services et agents concernés au sein de votre collectivité.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Sophie HÉMERY
Directrice